

Broglie
27270

Mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt-Cinq, le trois février à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe, et M. LEROUGE Christian - M. DESCHAMPS Jean-Yves - Mme TESSIER Laurence - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme BRUMENT Magali - Mme HARANG Vanessa - M. de BROGLIE Philippe-Maurice, Conseillers Municipaux.

Excusé : M. GALLIER Thierry qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint.

Absente : Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 23/01/2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 13

OBJET : Restauration de milieu et de continuité écologique sur la Charentonne dans le centre-ville – choix des scénarios.

Monsieur le Maire rappelle les différentes possibilités présentées lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, le 16/12/2024 :

MOULIN DE FRESNAY

Scénario 1 : EFFACEMENT DES OUVRAGES – *financements IBTN-AESN*

- absence de gestion et d'entretien des ouvrages
- meilleure gestion des crues et limitation du risque inondation
- restauration naturelle
- scénario incompatible avec une réhabilitation complète pour hydroélectricité
- financement +++

Scénario 2 : REFECTION DES OUVRAGES – *pas de financements*

- gestion et entretien des ouvrages à assurer par la Commune
- manœuvres à réaliser pour gérer les niveaux d'eau en crue
- scénario compatible avec une réhabilitation complète pour hydroélectricité
- financement ---
- réfection des ouvrages à la charge de la Commune

Scénario 3 : REFECTION ET ABAISSEMENT – *pas de financements a priori*

- gestion et entretien des ouvrages dans une moindre mesure
- restauration +/- naturelle
- scénario incompatible avec une réhabilitation complète pour hydroélectricité
- financement +
- réfection des ouvrages à la charge de la Commune

MOULIN DE BROGLIE (rue de la Victoire)Option 3.1 : EFFACEMENT DES OUVRAGES - *financements IBTN-AESN*

- absence de gestion et d'entretien des ouvrages
- meilleure gestion des crues et limitation du risque inondation
- restauration naturelle
- scénario incompatible avec hydroélectricité (abandon du droit d'eau)
- abaissement niveau d'eau moulin amont (15-20 cm environ - à confirmer)
- financement +++

Option 3.2 : CONSERVATION DES OUVRAGES - *pas de financements*

- gestion et entretien des ouvrages à assurer par la Commune
- manœuvres à réaliser pour gérer les niveaux d'eau en crue
- scénario compatible avec hydroélectricité
- financement ---

Option 3.3 : ABAISSEMENT DES OUVRAGES - *financements IBTN-AESN à définir*

- gestion et entretien des ouvrages dans une moindre mesure
- restauration +/- naturelle
- scénario incompatible avec une réhabilitation complète pour hydroélectricité (possibilité de faire tourner la roue pour agrément) (modification du droit d'eau - baisse de puissance)
- financement +

Les membres présents se montrent opposés à l'effacement de ces deux ouvrages, à l'exception de M. DESCHAMPS pour ce qui concerne le Moulin de Fresnay. Ils ne sont pas non plus favorables à leur abaissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (POUR : 12 + 1 pouvoir / CONTRE : 1 - M. DESCHAMPS (POUR le Scénario 1) / Abstentions : 0), **DÉCIDE**, de retenir le Scénario 2 pour le **MOULIN DE FRESNAY** (réfection des ouvrages) et l'Option 3.2 pour le **MOULIN DE BROGLIE** - rue de la Victoire (conservation des ouvrages).

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,
Laurence TESSIER.

Le Maire, Roger BONNEVILLE.

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture

le 05 FEV. 2025
et Publication ou Notification
du

le Maire